



« SUR LA PISTE DES ENS »
MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROJET
D'ÉDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE
EN LIEN AVEC LA POLITIQUE ENS



Bénéficiaires

Etablissements scolaires du premier (hors classes de maternelle) et second degré (collèges uniquement).

Objet

L'opération "Sur la piste des ENS" vise à concevoir et à réaliser une action pédagogique en lien avec les sites naturels inscrits au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Doubs en apportant une aide financière aux établissements scolaires engagés dans la démarche.

Nature des opérations

Le dispositif du Département s'inscrit dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et au développement durable en lien avec le schéma des Espaces Naturels Sensibles approuvé en décembre 2006, dont les principes consistent à préserver et à ouvrir au public un certain nombre d'espaces naturels remarquables.

L'opération consiste à soutenir des projets pédagogiques sur le thème des milieux naturels élaborés avec l'appui de structures d'animation agréées par le département du Doubs et l'Education Nationale sur la **base de 3 à 4 demi-journées (2 à 3 pour les collèges) d'accompagnement dont au moins 2 demi-journées sur le terrain (1 pour les collèges)**. Le déroulement sur plusieurs séances permet d'intégrer les programmes scolaires au contenu des sorties et favorise un travail plus en profondeur sur les comportements.

Un label "espace naturel sensible"

Les sites naturels sur lesquels peuvent se dérouler les sorties d'étude pédagogiques sont inscrits au réseau des ENS du Doubs. Ils possèdent le label espace naturel sensible et sont ouverts au public.

La liste et la carte des sites concernés sont disponibles sur le site Internet du Département du Doubs : www.doubs.fr

Il peut s'agir de plusieurs types de sites naturels :

- des sites départementaux gérés par le Département (et propriété du CG25)
- des sites locaux gérés par des communes, des intercommunalités ou des associations.

Le site ENS choisi (voir tableau Excel des différents sites) est au cœur du projet pédagogique, et si plusieurs sorties sont prévues, l'une d'entre elles peut éventuellement se dérouler ailleurs que sur un ENS (site à préciser dans la fiche projet) .Ce site 2 peut-être:

- un site associé au réseau ENS (Réserves naturelles d'Etat, Réserves naturelles régionales, Maison de la Réserve du lac de Remoray,...),
- un site proche de l'établissement scolaire : objectif de connaître son environnement proche et éventuellement de le comparer avec un ENS (caractéristique, gestion, ...)

Pour l'année scolaire 2017-2018, une quarantaine de sites sont labellisés pour accueillir des interventions pédagogiques.

Structures d'animations agréées

Les animateurs des associations et structures partenaires suivantes sont agréées par le Département et l'Education Nationale pour aider les enseignants à concevoir et à réaliser une action pédagogique sur les espaces naturels sensibles (projets, sorties ...).

- CPIE du Haut Doubs,
- CPIE de la Vallée de l'Ognon,
- France Nature Environnement Doubs,
- LPO Franche Comté,
- Association des amis du site naturel du Lac de Remoray, Maison de la Réserve,
- Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard,
- Association Traitement Recyclage Insertion (T.R.I.),
- Association Terroir Comtois (pour la pelouse de la Chaux à Etrabonne),
- Emmanuel Redoutey,

- Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN),
- Etablissement Public territorial de Bassin Saône-Doubs (EPTB) site de la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche d'Ornans, pour les zones humides et milieux aquatiques uniquement.

Critères d'éligibilité des projets

Ce dispositif fonctionne sur la base d'un appel à projets annuel ayant lieu en début d'année scolaire (clôture des dépôts de dossier le 30 novembre 2017 à minuit.).

Un comité de pilotage présidé par la Présidente du Département ou son représentant et constitué des services du département et de représentants de l'Inspection Académique et du Rectorat sera chargé d'examiner les projets et de statuer sur leur éligibilité.

Dans le cadre d'activités pluridisciplinaires (approche systémique), les projets doivent permettre notamment :

- une découverte et une compréhension des milieux rencontrés (zones humides, forêts, pelouses sèches, ...), de leur place et de leur importance dans l'environnement
- une compréhension des impacts positifs ou négatifs des activités humaines sur la nature
- une prise de conscience de la nécessité de protéger et gérer l'environnement (air, eau, sols, espèces ...).

Les critères d'évaluation suivants (adaptés en fonction du type de classe) seront examinés :

- Le site ENS est-il au cœur du projet ?
 - Pertinence du thème au regard de l'éducation au développement durable
 - Partenariat effectif permettant d'aborder le rôle des différents acteurs socio-économiques de l'ENS étudié (Les trois piliers économique, socio-culturel, environnemental du Développement Durable sont-ils présents ?)
 - Interdisciplinarité du projet (nombre de disciplines impliquées)
 - Existence de partenariats pluriels (gestionnaires des sites, usagers, personnalités locales ...) et pertinence des collaborations prévues
 - Démarche de projet explicite : problématique, autonomie, implication et responsabilisation des élèves, travail sur les choix
 - Objectifs pédagogiques bien identifiés
 - Implication et responsabilisation des élèves qui sont acteurs du projet
 - Production ou action concrète menée par les élèves en faveur du Développement Durable, en particulier recherche de solutions alternatives pouvant être mises en place
 - Pertinence de la restitution au regard des objectifs du projet
 - Recherche d'une modification des comportements des élèves et acteurs du projet (éco-citoyenneté)
 - Projet inscrit dans la durée : déroulement sur l'année, lien entre les sorties, relais de l'information, choix des sites...
 - Médiatisation auprès des familles, des partenaires, etc. des productions et réalisations des élèves
- Les projets les plus pertinents par rapport aux critères précédemment cités feront l'objet d'une valorisation particulière (article dans Vu du Doubs et/ou exposition dans les locaux du Conseil général...).

Montant de l'aide

Le Département apportera une aide forfaitaire maximale par classe.

Nb de ½ j d'intervention pédagogique/classe	Montant maximum d'aide financière Département(en €)			
	1 classe	2 classes	3 classes	Pr classe supp
2(collèges uniquement)	780	1 275	1 770	+495
3 (collèges et primaires)	1 180	1 977	2 774	+797
4(primaires uniquement)	1 560	2 535	3 510	+975

L'aide forfaitaire maximale apportée par le Département du Doubs vise l'ensemble des opérations de la prestation apportée par les structures d'animation (temps de « présence » auprès des élèves, temps de préparation des animations, accompagnement de l'enseignant, matériel pédagogique et la restitution de l'action) ainsi que les coûts annexes (transport,...). L'ensemble des frais prévisionnels liés au projet (pour toutes les classes concernées) doivent apparaître dans la fiche déposée par l'enseignant.

Cofinancements

Pour le cas où l'autofinancement des établissements et l'aide apportée par le Département ne couvriraient pas l'intégralité du coût du projet, un cofinancement devra être recherché.

Dossier

Les modalités de l'appel à projets sont clairement énoncées sur le site www.doubs.fr à compter du 15 septembre 2017. A l'appui de sa demande, chaque établissement scolaire doit compléter un dossier disponible en ligne sur le site du Département ou auprès des services. Il comprend une fiche descriptive du porteur de projet et du projet en lui-même et un budget prévisionnel (joindre les devis) avec les cofinancements éventuels. Les dossiers sont à faire parvenir **par mail uniquement avant le jeudi 30 novembre 2017 minuit** :

- **Pour le premier degré** à Mme Christelle SIMONIN, conseillère pédagogique missionnée par la Direction académique, Email : christelle.simonin@ac-besancon.fr ainsi qu'à Beatrice.Viennet@doubs.fr pour les services du Département,

- **Pour les collèges** à Mme Marie-Claude LEPERA, mission EDD du Rectorat, Email : marie-claude.lepera@ac-besancon.fr ainsi qu'à Beatrice.Viennet@doubs.fr pour les services du Département.

Décision

Après instruction par les services du Département, chaque dossier est examiné par le comité de pilotage, la décision de financement est prise par la Commission permanente du Département lors de sa première session 2018. Dans le cas de nombreux projets d'écoles primaires déposés, priorité sera donnée aux établissements n'ayant pas encore déposé de dossier.

Paiement

Il intervient après production des justificatifs des dépenses acquittées. L'aide sera toutefois plafonnée au montant des dépenses réelles si celles-ci sont inférieures à l'aide forfaitaire maximale. **Une copie de restitution du projet sera jointe au dossier de mise en paiement. Les copies de productions d'élèves et de restitution jointes au dossier de paiement montreront clairement que la classe s'est rendue sur le site ENS cité.**

Coordonnées des structures d'animation agréées

Centre permanent d'initiation à l'environnement du Haut-Doubs
(CPIE)

8 rue Charles le Téméraire
25560 LA RIVIERE DRUGEON
03.81.49.82.99 contact@cpiehautdoubs.org

Centre permanent d'initiation à l'environnement de la Vallée de l'Ognon

70150 BRUSSEY
03 84 31 75 49 contact@cpie-brussey.com

France Nature Environnement Doubs
Maison régionale de l'environnement

7, rue Voirin
25000 BESANCON
03.81.61.36.44 doubs.ne@free.fr

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

Maison régionale de l'environnement

7, rue Voirin
25000 BESANCON
03.81.50.43.10 franche-comte@lpo.fr

Association des amis du site naturel du Lac de Remoray,

Maison de la Réserve

28 rue de Mouthe
25160 LABERGEMENT

SAINTE MARIE
03.81.69.35.99 info@maisondelareserve.fr

Société d'histoire naturelle du Pays de Montbéliard

138 rue du Général Leclerc
25230 SELONCOURT
03.81.37.35.24 shnpm@orange.fr

Association Traitement Recyclage Insertion (TRI)

ZA la Blanchotte –
25440 QUINGEY
03.81.57.56.61 asstri@wanadoo.fr

Association Terroir Comtois (site de la pelouse de la Chaux à Etrabonne uniquement)

Route du Mouterot

25170 ETRABONNE

Mme CALAME, Présidente, au 03.81.58.24.

thiebaud.sarah@orange.fr

Emmanuel Redoutey

30, route des Prés

25560 LA RIVIERE DRUGEON

03 81 49 87 84 emmanuel.redoutey@orange.fr

Etablissement Public Territorial de Bassin Saône-Doubs, pôle formation-sensibilisation sur le site de la maison

Nationale de l'Eau et de la pêche d'Ornans (pour les zones humides et milieux aquatiques uniquement)

36, rue Saint Laurent 25290 ORNANS

03 81 57 14 49 bardey.elodie@mnep.fr

Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, antenne de la Réserve Naturelle Nationale du ravin de Valbois

25330 CLERON

03.81.62.14.14

ravin.valbois@espaces-naturels.fr